Club des Randonneurs et Alpinistes Briards - Association loi 1901
Siège social: 10, rue de Charny 77410 Claye-Souilly

BULLETIN D'INSCRIPTION – SAISON 2025-2026

CERTIFICAT MÉDICAL OBLIGATOIRE POUR LES NOUVEAUX ADHERENTS
POUR LES ANCIENS ADHÉRENTS, A RENOUVELER TOUS LES 3 ANS

COCHEZ LES ACTIVITÉS CHOISIES

☐ Randonnée jeudi ☐ Randonnée dimanche ☐ Séjours

COTISATION ANNUELLE De 15 24 ans: 12 euros …. 25 ans et + : 27 euros couple : 50 euros

INSCRIPTION

NOMS : …… ……

PRÉNOMS : …… ……

NE(E) LE : …… ……

ADRESSE : ……

……

TÉLÉPHONE : …… ……

INTERNET : …… ……

AUTORISATION SUR LE DROIT A L'UTILISATION DE MON (NOS) IMAGE(S)	OUI(2)	NON(2)
Pour la mairie de Claye-Souilly	☐	☐
Pour le site internet	☐	☐

Le montant de la cotisation inclus votre couverture avec notre assureur la MAIF. **Attention,** en cas de non renouvellement de votre adhésion, vous n'êtes plus assuré. D'autre part, **aucun remboursement ne sera effectué par le club, dès lors que le chèque aura été encaissé.**

Je m'engage, nous nous engageons (1) à avoir une conduite correcte et courtoise vis-à-vis des autres membres et des personnes rencontrées au cours des randonnées, à respecter le milieu naturel ainsi que les cultures, à me, à nous (1) conformer aux directives données par les animateurs.

Je soussigné (e) certifie, nous soussignés certifions (1) avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur de l'association, disponibles sur notre site **(crab77.sportsregions.fr),** et je m'engage, nous nous engageons (1) à y adhérer.

Le : SIGNATURE et/ou SIGNATURE

Veuillez trouver ci joint un chèque de …… Euros libellé à l'ordre du C.R.A.B. correspondant à mon, à notre (1) inscription.

(1) Rayer (2) Cocher

Adressez votre inscription, votre cotisation et votre certificat médical à :
CRAB 30 rue des Bouvreuils 77410 Claye-Souilly

- Toute personne participant à une activité doit obligatoirement s'acquitter de la cotisation pour des raisons de responsabilité et d'assurance.
- En raison de l'obligation qui nous est faite par la législation, nous vous informons que la MAIF vous propose une assurance individuelle renforcée « I.A. sport+ ».